



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Broadway Inc.		Date d'inspection Le 09 janvier 2026
Nom de l'établissement Halte scolaire élémentaire Mgr-Lang		Numéro de permis 2009805
Adresse 1365 chemin Tobique Drummond NB E3Y 2P4		Numéro de téléphone (506) 479-0527
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 24	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme
		Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'observe la conformité du ratio pour les enfants d'âge scolaire. Les éléments suivants sont observés durant ma visite :

- Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant.
- Les espaces de rangement comprennent les produits chimiques, toxiques et d'entretien sont sous clé et hors de portée des enfants.
- Absence de médicaments sur les lieux
- Aucun incident mineur ou majeur n'a nécessité une déclaration au ministère ni une consignation écrite depuis septembre 2025.
- Planification des activités réalisée lors des journées pédagogiques et à travers des bacs thématiques ajustés selon les besoins et les intérêts des enfants

Observation du lavage des mains et de la collation fournie par les parents.
Les enfants vont à l'extérieur durant ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque Le 09 janvier 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative Date

original signé par
Leeza Thibault Le 09 janvier 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"